

DELIBERATION N°48/2021

Le **Mardi 29 juin 2021** à 9h45, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 17/06/2021

Nombre de membres en exercice : 27

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	x			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel			x	TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre		x		BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck			x	CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine	x			THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François			x	CARREL Christine	
	MONTBLANC Jean-Claude			x	GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric			x	MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel	x			JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel			x	MEUNIER Edouard	
	ZOCCOLO Alain	x			BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges	x			LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas	x			ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	x			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	x			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	x			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier			x	FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	x			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul			x	BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel	x				
CC CŒUR DE TARENTEAISE	KISMOUNE Nouare			x	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian	x			RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEAISE	FRAISSARD Jean-Claude			x	CAMPERS Joëlle	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	MARCHAND-MAILLET Thierry			x	BOUTY Georges	
	ROUGEAUX Jean-Pierre		x		BAUDIN Alexandra	
REGION	BONNIVARD Emilie		x			
DEPARTEMENT	SCHMITT Nathalie	x			Mithieux Lionel	

TOTAL	13	3	11	0
TOTAL VOTANTS	16			
TOTAL VOIX	27			

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20210629-DEL48-2021-DE
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

DELIBERATION N°48/2021

Objet : RETROCESSION

Opération 16-295 : CHAMBERY – Secteur Alsace Lorraine

Demandeur : CHAMBERY

Axe : Logement

Date de fin de portage prévue : 15/02/2027

Acquéreur désigné : COMPAGNIE D'ARCHITECTURE NOUVELLE (CAN) ou toute autre société qui s'y substituerait

La Compagnie d'Architecture Nouvelle (CAN) a sollicité la ville de CHAMBERY en vue de se porter acquéreur de la parcelle BZ 205 qui est la parcelle d'emprise du TUNEL. Cette acquisition pourrait permettre de réaliser, dans cette zone, une opération d'aménagement englobant les bâtiments du SCANNER du Nivolet, maîtrisés par la CAN.

Le 10 mars 2020, l'EPFL a donné son accord par délibération.

La commune demande à l'EPFL de s'engager à revendre dans le cadre de cette délibération, sous condition que la CAN indemnise la commune des frais d'acquisition du fonds de commerce du TUNEL s'élevant à 350 000 €.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
CHAMBERY	BZ205	22 Rue Charles Pravaz	2 105 m ²	Bâti	UAD2	531 018.12 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué à LA COMPAGNIE D'ARCHITECTURE NOUVELLE (CAN) ou toute autre société qui s'y substituerait sous réserve que la CAN indemnise la commune des frais d'acquisition du fonds de commerce du TUNEL s'élevant à 350 000 €.

Le 02/07/2021
 Le Président
 Jean-Marc LÉOUTRE



VOTE :	
Pour	16
Contre	0
Abstentions	0

Accusé de réception en préfecture
 073-487899056-20210629-DEL48-2021-DE
 Date de télétransmission : 02/07/2021
 Date de réception préfecture : 02/07/2021